



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme habitat

Affaire suivie par :

Florence Maréchal

florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

05.19.03.22.16

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges

Métropole

A l'attention de Maëlle Retif

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Objet : révision allégée n°4 du PLU de Isle

Limoges, le 10 JAN. 2024

La communauté urbaine Limoges Métropole a lancé la révision allégée n°4 du PLU de Isle le 12 mai 2023. Cette évolution concerne le reclassement d'une zone urbaine verte (UV) en zone urbaine générale (UG) afin de construire une aire de stationnement.

Cette révision permettrait à une société dans le domaine de la santé de créer un nouvel espace de stationnement (35 places) tout en conservant sa proximité avec le centre hospitalier universitaire de Limoges et la clinique privée des Emailleurs.

La société a ainsi fait l'acquisition des parcelles NL01 et NL02 (commune de Limoges) et AY02 et AY207 (commune d'Isle). Ces deux dernières parcelles sont en zone urbaine verte qui limite la constructibilité aux aménagements et installations nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement des parcs et squares ainsi qu'aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif destinés aux équipements sportifs et de loisirs.

La création d'une aire de stationnement va générer de l'artificialisation des sols. Il est regrettable que la révision allégée n'en ait pas profité pour faire évoluer également les exigences vis-à-vis de ces aires. La surface de 15 % devant rester libre végétalisée est relativement faible, son augmentation serait la bienvenue, de même que des dispositions imposant des surfaces perméables.

Lors de l'approbation de cette révision allégée, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

**Pour le préfet et par délégation
Le directeur**

Stéphane NUQ